AR Prefecture

005-210501078-20221020-55_2022-DE
Reçu le 24/10/2022
Publié le 24/10/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Délibération n°55-2022

COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 OCTOBRE 2022

Effectif légal : **11**
Nombre
De conseillers en exercice : **10** de présents : **06** de votants : **09** date de convocation : **12/10/2022**

L'an deux mil vingt-deux le vingt octobre à dix-huit heures trente minutes les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PUY SAINT ANDRE se sont réunis en mairie, après convocation légale, sous la Présidence d'Estelle ARNAUD.

Sont présents : ARNAUD Estelle, PROUVE Alain, CAMUS Michel,
SENNERY Pierre, CHARDRONNET Luc, KOLLER Pascale,
Absents représentés : JALADE Véronique donne procuration à CAMUS Michel
LEROY Pierre donne procuration à CHARDRONNET Luc
POINSONNET Bertrand donne procuration à Estelle ARNAUD
Absents non représentés : BUISSON Basile

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Michel CAMUS est désigné comme secrétaire de séance.

Objet : URBANISME
DELIBERATION PORTANT SUR LA NECESSITE OU NON D'EFFECTUER UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE
Rapporteur : Estelle ARNAUD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles R104-33 à R104-37 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de PUY SAINT ANDRÉ approuvé par délibération du conseil municipal en date du 21 décembre 2017,

VU l'arrêté en date du 12 octobre 2021 prescrivant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,

VU la décision n° CU-2022-3207 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale Provence-Alpes-Côte d'Azur après examen au cas par cas de la modification du PLU de Puy Saint André,

CONSIDERANT que la modification simplifiée du PLU de Puy Saint André a pour objectifs :

- Des modifications diverses au Règlement écrit du PLU dont la modification de certains points de qualité urbaine et architecturale, la clarification de l'écriture de la règle de la hauteur des constructions et du recul en limite séparative, le renforcement de la préservation des canaux d'irrigation aériens et gravitaires.

AR Prefecture

005-210501078-20221020-55_2022-DE
Reçu le 24/10/2022
Publié le 24/10/2022

- La mise à jour des annexes pour tenir compte de la modification du périmètre de la réserve, l'ajout d'une annexe informative sur la valeur patrimoniale des canaux aériens et gravitaires,

- La correction d'une erreur matérielle dans la légende des plans de secteurs.

CONSIDERANT que les modifications apportées au PLU ne modifient pas la consommation d'espace agricole et naturel au regard du PLU approuvé le 21 décembre 2017.

CONSIDERANT que la modification simplifiée n°2 du PLU de Puy Saint André n'ouvre pas de nouveaux secteurs à l'urbanisation.

CONSIDERANT que la modification simplifiée n°2 du PLU de Puy Saint André ne porte pas atteinte aux milieux naturels et éléments de biodiversité identité tel que la ZNIEFF de type 2 « Massif de Montbrison – Condamine – Vallon des Combes », le parc national des Ecrins, la réserve de biosphère du Mont Viso, la réserve naturelle régionale des Partias ou des éléments identifiés par le SRCE.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire, et en avoir délibéré, **le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas soumettre à évaluation environnementale** la modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 21 décembre 2017.

En application de l'article R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits
Pour copie conforme
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture
Le 24 octobre 2022
De la publication le 24 octobre 2022

Fait à Puy Saint André le 20 octobre 2022
Le Maire
Estelle ARNAUD

MAIRIE DE PUY ST ANDRE (Hautes-Alpes)